

Conseil Municipal du 31 janvier 2019

Etaient présents : Denis Jacquin – Géraldine Leroy – Yoann Girard – Jean-François Niess – Patrick Geistel – François Monnier – Sylvie Robert – Julie Gillet – Michel Domon.

Excusés : Lysiane Pointurier – François Mairey – Frédéric Arnoux.

9 conseillers participent aux délibérations.
François MONNIER est élu secrétaire de séance.
Convocations envoyées le 24 Janvier 2019.

ORDRE DU JOUR

➤ **Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 13 décembre 2018.**

➤ **Communication du Maire**

➤ **Délibérations**

- Demande de subvention au titre de la D.E.T.R. pour le renouvellement du matériel informatique.
- Signature nouvelle convention avec la Fondation 30 Millions d'Amis.
- Approbation du contrat P@C proposé par le Département.
- Mandat spécial confié à un Adjoint pour le remboursement des frais de déplacement.

➤ **Informations et questions diverses**

- - - - -

ORDRE DU JOUR

➤ **Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 13 décembre 2018**

Le compte rendu du Conseil Municipal du 13 décembre 2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

➤ **Communication du Maire**

- Arrêté municipal autorisant à titre exceptionnel l'ouverture d'un débit de boissons temporaires lors du loto annuel de l'US Doubs et Loue le samedi 16 février 2019 à partir de 19.00 heures.
- Arrêté du 20.12.2018 portant reclassement sans modification de carrière au 1^{er} janvier 2019 de madame Marie-Thérèse VALOT, Adjoint Technique Territorial – Echelon 9 – Indice Brut 372.
- Arrêté du 20.12.2018 portant reclassement sans modification de carrière au 1^{er} janvier 2019 de madame Christine NEVERS, Rédacteur Principal de 1^{ère} Classe – Echelon 8 – Indice Brut 638.
- Arrêté du 20.12.2018 portant reclassement sans modification de carrière au 1^{er} janvier 2019 de madame Véronique KURY, A.T.S.E.M. Principale de 1^{ère} Classe – Echelon 5 – Indice Brut 448.
- Arrêté du 20.12.2018 portant reclassement sans modification de carrière au 1^{er} janvier 2019 de madame Sylvie JEANNEY, Adjoint Technique Territorial – Echelon 7 – Indice Brut 361.
- Arrêté du 15.01.2019 de maintien du demi-traitement dans l'attente d'un avis préalable à une décision de l'administration de madame Marie-Thérèse VALOT.
- Arrêté du 15.01.2019 portant avancement d'échelon de madame Ewa MALBLANC à compter du 1^{er} janvier 2019 – A.T.S.E.M. Principale de 2^{ème} Classe – Echelon 3 – Indice Brut 358.
- Certificat d'urbanisme d'information (Type a) délivré par le Maire au nom de la Commune CU 25564 19 C0001 demande déposée le 17 janvier 2019 par Maître André COMPAGNE pour un terrain sis 12 – Rue de la Corvée 25320 TORPES, AB n° 229 (939 m²) pour connaître les dispositions d'urbanisme, les limitations administratives au droit de propriété et la liste des taxes et participations d'urbanisme applicables au terrain.
- Accord d'un permis de construire PC 25564 18 C0002 pour une maison individuelle et/ou ses annexes délivré par le Maire au nom de la Commune demande déposée le 27 août 2018 et complétée le 24 décembre 2018 par madame Pauline CITOYEN – 19 – Route d'Osselle 25320 TORPES, (29 m² créés) pour une sur élévation et une extension.

➤ **Délibérations**

- **2019-01-31-1 : Demande de subvention DETR pour le renouvellement de matériel informatique**

Le Maire expose à l'assemblée que la dématérialisation de nombre de procédures nécessite des matériels informatiques performants. Un des postes du secrétariat de mairie n'atteignant plus le niveau de performance requis, il propose de le renouveler.

Montant estimé de l'opération :

Micro-ordinateur :	1 090 € HT
Écran :	250 € HT
License Office 2019 :	270 € HT
Prestations diverses :	250 € HT
Total :	1 860 € HT

Financement :

Subvention DETR (35 %) :	651 €
Fonds propres :	1 209 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

ADOpte l'opération.

ACTE le plan de financement.

AUTORISE le Maire à solliciter une subvention au titre de la DETR.

2019-01-31-2 : Signature d'une nouvelle convention avec la fondation 30 Millions d'Amis

Le Maire rappelle à l'assemblée la convention passée avec la Fondation 30 Millions d'Amis pour la stérilisation des chats errants (délibération du Conseil le 13 octobre 2017).

Le succès de l'opération ne permet plus à la Fondation de faire face aux nombreuses sollicitations reçues. Aussi, il nous est proposé, à partir du 1^{er} janvier 2019, une nouvelle convention dans laquelle la commune s'engage à participer, à hauteur de 50%, au financement des actes de stérilisation et d'identification.

L'ampleur de la campagne 2018 laisse à penser que bon nombre de chats ont été traités. Aussi, il est proposé de limiter notre participation financière à environ 1000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

AUTORISE le Maire à signer cette nouvelle convention avec la Fondation 30 Millions d'Amis

2019-01-31-3 : Contrat P@C (porter une action concertée) proposé par le département du Doubs avec le territoire du Grand Besançon pour la période 2018-2021

Dans le cadre de son projet stratégique C@P 25 (Construire, aménager, préserver), le Département du Doubs a décidé de faire évoluer les modalités de son soutien financier en faveur des projets locaux.

Cette évolution est guidée par les principes de :

- subsidiarité : le Département intervient là où c'est nécessaire et pour apporter une plus-value,
- différenciation : en tenant compte des caractéristiques locales, l'intervention du Département diffère d'un territoire à l'autre afin de corriger les disparités et les inégalités, et pour renforcer les solidarités.

Concrètement, le Département propose la signature, avec le bloc communal (communes et EPCI), d'un contrat intitulé P@C (Porter une action concertée) qui couvrira le territoire du Grand Besançon, pour une durée de 4 ans (2018-2021).

Visant à faciliter l'articulation des politiques départementales avec les stratégies et les priorités locales exprimées dans les projets de territoire, ceci dans un souci de cohérence, d'efficacité et de lisibilité de l'action publique, ce contrat est construit autour de 4 axes complémentaires :

- 1^{er} axe : expression des interventions et/ou des priorités du Département sur le territoire, dans une logique de convergence des politiques publiques,
- 2^{ème} axe : accompagnement à l'émergence et à la mise en œuvre opérationnelle des projets locaux,
- 3^{ème} axe : soutien financier à la mise en œuvre des projets locaux,
- 4^{ème} axe : intégration de « branches » thématiques (sport, culture, jeunesse, ...).

Pour le 3^{ème} axe (soutien aux projets locaux), l'intervention du Département se fera par la mobilisation d'une enveloppe financière spécifique à chaque territoire. Ainsi, pour le territoire du Grand Besançon, le montant de l'enveloppe financière dédiée par le Département est de 11,2 M € (soit 14,61 €/habitant/an).

La mobilisation de cette enveloppe se fera selon 2 volets :

- volet A : soutien aux projets s'inscrivant dans un projet de territoire et répondant aux priorités du Département,
- volet B : soutien aux projets d'intérêt local.

Au regard du projet du territoire du Grand Besançon (enjeux, axes stratégiques, priorités, ...) et des projets recensés d'ici 2021, la répartition de l'enveloppe dédiée à l'axe 3 du contrat P@C a été arrêtée comme suit :

- pour les projets relevant du volet A : 70 % de l'enveloppe (soit 7 840 00 €),
- pour les projets relevant du volet B : 30 % de l'enveloppe (soit 3 360 000 €).

Une clause de revoyure est prévue à la fin de l'année 2019 afin de faire le point sur le niveau de mobilisation de l'enveloppe dédiée par le Département à chaque territoire, ce qui permettra, si nécessaire, de procéder à un éventuel ajustement de l'engagement du Département pour répondre aux besoins identifiés.

L'animation du contrat P@C et la prise des décisions nécessaires à sa mise en œuvre relèveront des prérogatives d'une instance de concertation.

Les représentants du bloc communal (communes et EPCI) au sein de l'instance de concertation s'exprimeront au nom de l'ensemble du territoire, pour la mise en œuvre d'un projet de territoire partagé avec le Département.

Le contrat P@C du territoire du Grand Besançon a été élaboré par le Département et par les représentants du bloc communal (communes et EPCI), à partir d'un diagnostic commun et d'une vision partagée des enjeux de développement du territoire concerné.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal :

- **PREND ACTE** des nouvelles modalités de partenariat du Département du Doubs avec les territoires,
- **APPROUVE** le contrat P@C 2018-2021 proposé par le Département du Doubs pour le territoire du Grand Besançon,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ce contrat.

2019-01-31-4 : Mandat spécial confié à un adjoint pour le remboursement des frais de déplacement

Rappel : depuis l'adhésion au SIVOM de Boussières, la commune ne dispose plus de véhicule. Les déplacements nécessaires au bon accomplissement du mandat se font avec des véhicules privés et sans dédommagement.

À l'occasion du prêt d'œuvre d'art par l'association ASCAP à Montbéliard, 2 allers et retours Torpes/Montbéliard ont été effectués par J.F. Niess, maire-adjoint en septembre et décembre dernier.

Monsieur J.F. NIESS ne participe pas au vote.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré par 8 Voix Pour, le Conseil municipal :

CONFIE à J.F. Niess un mandat spécial pour effectuer ces déplacements,
AUTORISE le maire à procéder au remboursement des frais liés à ces déplacements.

➤ Informations et questions diverses

Organisation de deux réunions dans le cadre du Grand Débat National les 1^{er} et 8 février à 18h30, salle du périscolaire.

Réunion PLU : nous en sommes au stade du document d'arrêt. Les documents présentés, après quelques légères modifications, ont été validés par la commission.

Projet de rénovation de la salle polyvalente. Constitution d'un groupe de travail d'élus et de représentants des utilisateurs (associations).

Faire appel à un bureau d'étude pour nous assister dans la définition technique et financière du projet de rénovation. Le Cabinet Machurey qui a travaillé à l'extension du groupe scolaire sera consulté.

Déploiement de la fibre optique. Raccordement par Orange en limite de propriété, le raccordement logement se faisant par les opérateurs.

Campagne d'affouage : volume estimé de 232 m³ pour 13 affouagistes. Par comparaison, il y avait 8 affouagistes en 2018 pour 180 m³.

Arbre vers le chemin des Écombières à couper.

Randonnée Torpésienne (vélo + marche) le 14 avril.

Séance levée à 22h35.